

KEYERA CORP.
AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

DATE :	Le 5 mai 2015
HEURE :	14 h (heure de Calgary)
LIEU :	Sun Life Plaza Conference Centre niveau Plus 15, 144 – 4th Avenue S.W. Calgary (Alberta)

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE :

1. recevoir les états financiers consolidés audités de Keyera Corp. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, ainsi que le rapport des auditeurs y afférent;
2. nommer Deloitte s.e.n.c.r.l. comme auditeurs de Keyera Corp. pour le prochain exercice;
3. examiner et, s'il est jugé opportun de le faire, élire, par voie de résolution ordinaire, avec ou sans modification, chacun des administrateurs de Keyera qui occuperont leur poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus ou nommés;
4. examiner, à titre consultatif et non contraignant, l'approche de Keyera Corp. en matière de rémunération de la direction divulguée dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe;
5. traiter des autres questions qui peuvent être dûment présentées à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Des renseignements supplémentaires concernant chacun des points précités à l'ordre du jour sont présentés dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 19 mars 2015 (la « **circulaire de sollicitation de procurations** ») qui accompagne le présent avis de convocation à l'assemblée annuelle. **Les actionnaires sont encouragés à prendre connaissance de la circulaire de sollicitation de procurations avant d'exercer leur droit de vote.**

DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES

Seuls les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le **19 mars 2015** auront le droit de recevoir un avis de convocation et de voter à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

VOTE À L'ASSEMBLÉE

Actionnaires véritables : Veuillez suivre les instructions figurant sur le formulaire d'instructions de vote fourni par votre courtier ou un autre intermédiaire.

Actionnaires inscrits : Veuillez remplir et signer le formulaire de procuration ci-joint et l'envoyer ou le remettre à Société de fiducie Computershare du Canada, à l'adresse indiquée sur le formulaire de procuration, afin qu'il parvienne à son destinataire au plus tard 48 heures avant l'ouverture de l'assemblée ou, si l'assemblée est ajournée, 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant le début de toute reprise de l'assemblée.



KEYERA CORP.
TSX : KEY

Pour de plus amples renseignements concernant la façon d'exercer vos droits de vote à l'assemblée, veuillez vous reporter au document « Questions et réponses concernant le vote et les procurations » joint à titre d'Annexe « A » de la circulaire de sollicitation de procurations.

FAIT à Calgary (Alberta) le 19 mars 2015.

KEYERA CORP.

(signé) « *Suzanne Hathaway* »

SUZANNE HATHAWAY
Vice-présidente, chef du contentieux
et secrétaire générale